

Fish Food and Allied Workers

Commentaire original : La pêche commerciale est très importante pour les nombreuses collectivités rurales de Terre-Neuve-et-Labrador. Bien que les membres de FFAW|Unifor vivent dans des collectivités aussi loin au nord que Fish Cove Point (juste au nord de Cartwright), nos membres du Labrador pêchent dans les divisions 2G, 2H, 2J et 3K de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest pour le crabe, la crevette, le turbot, la morue, etc. De plus, nos pêcheurs dans 4R (nord de Terre-Neuve) ont le droit de pêcher dans 2J et nos pêcheurs de la côte nord-est ont toujours des droits de pêche sur la côte du Labrador également. Nous avons aussi des membres qui pêchent des quotas pour le gouvernement de Natuashish dans 2H.

Un élément concernant l'utilisation d'une séparation temporelle de sept jours avant des relevés de recherche apparaît à plusieurs endroits dans le document (soit aux pages 156 et 184). FFAW|Unifor comprend que cela est accepté par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) lorsqu'il s'agit de ses relevés au chalut par navire de recherche, mais il n'est pas possible de l'utiliser dans le cadre du Relevé collaboratif au casier de pêche au crabe des neiges d'après saison de l'industrie et du MPO. S'il y a d'autres questions à ce sujet, il serait utile de communiquer avec les chercheurs scientifiques sur les mollusques et crustacés du MPO. L'examineur sait seulement que la mise en œuvre de la séparation spatiale a fait l'objet de discussions dans le contexte de programmes récents à Terre-Neuve-et-Labrador. FFAW|Unifor se doit encore une fois d'affirmer que les effets sur la pêche ou les sciences halieutiques doivent être jugés inacceptables dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador.

Réponse de MKI : MKI s'engage à maintenir une communication régulière avec le MPO, FFAW, les pêcheurs indépendants et les gestionnaires d'autres grandes entreprises de pêche dans la région tout au long des activités de levés. Les levés sismiques seront planifiés, dans la mesure du possible, de manière à réduire les risques d'effets ou d'interférence avec les relevés scientifiques du MPO ou les activités de pêche.

Réponse de FFAW : Conformément à l'annexe 2 des Lignes directrices du programme géophysique, géologique, environnemental et géotechnique de C-TNLOHE, le promoteur doit rester à l'écart des zones de pêche actives et des travaux scientifiques halieutiques afin d'atténuer tout impact négatif. Les commentaires fournis par FFAW|Unifor visent à répondre aux incertitudes et à mettre en œuvre l'approche de précaution d'influence sur les pêches et la science halieutique. Il ressort clairement des réponses du chercheur scientifique du MPO que de telles précautions sont justifiées en raison de la « nature spéculative des effets possibles de l'activité sismique sur le crabe des neiges ».

Commentaire original : **Section 4.3.3.1 Pêches historiques, page 48** – Dans le contexte de l'évolution de la composition des espèces exploitées commercialement, il convient de noter la manière dont les changements survenus dans le régime environnemental ont un impact sur la composition des espèces, indépendamment de l'activité de pêche.

Réponse de MKI : C'est noté. Les changements dans les conditions environnementales favorisant les crustacés (p. ex., une température d'eau plus froide) et la diminution rapide des prédateurs de poissons de fond à la suite du déclin des stocks de poissons de fond de Terre-Neuve-et-Labrador au début des années 1990 ont entraîné une croissance rapide des populations de crustacés comme la crevette nordique et le crabe des neiges.

Tous les poissons ont des limites physiologiques à l'intérieur desquelles ils peuvent survivre, comme la température et la salinité de la mer (Rose 2005). Frank et coll. (1990) ont analysé les effets des changements des conditions océanographiques induits par une augmentation mondiale du CO₂ atmosphérique et leurs modèles ont permis de prévoir un réchauffement et une dessalure généralisés des eaux du plateau continental, entraînant des changements dans la répartition géographique d'importants stocks de poissons de fond commerciaux, des arrivées précoces et des départs tardifs de gros poissons pélagiques hautement migratoires et, en combinaison avec la stratification accrue de la colonne d'eau, moins de matière organique atteignant le fond de la mer. Rose (2005) a conclu que le capelan et le hareng réagissent fortement et rapidement aux changements climatiques, en raison de leurs limites physiologiques et de la possibilité d'une croissance rapide de la population. Cette conclusion a été vérifiée dans l'examen de données historiques des eaux de l'Islande et du Groenland, qui se sont considérablement réchauffées de 1920 à 1940, entraînant le déplacement très rapide du capelan, du hareng de l'Atlantique, de la morue de l'Atlantique et d'autres espèces se déplaçant très rapidement vers le nord.

Réponse de FFAW : La nature du commentaire fourni par l'examineur visait en fait à établir que l'inverse de ce qui est expliqué s'est produit dans les années 1990 et se produit maintenant.

Canada – Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers

Veillez fournir les coordonnées de la zone d'étude.